



Webinaire 25 septembre 2025

LE RÉFÉRENT VIAS EN ESMS : Son rôle, ses missions et ses ressources

Martine JOURDAIN BERNARD
cheffe de projets

martine.jourdain-bernard@ccecqa.fr

Elodie GALISSON

Coordinatrice Centre ressource
Intimagir Nouvelle Aquitaine

elodie.galisson@apf.asso.fr

Marie CORADE

Educatrice spécialisée, IRSA

mh.corade@irsa.fr

Vie intime, affective et sexuelle en ESMS secteur handicap

3 webinaires

> WEBINAIRE #1, le 12/06, de 13h30 à 14h30 (généraliste)

Le droit, réalités et réponses attendues.

> WEBINAIRE #2, le 25/09, de 13h30 à 14h30

Le référent VIAS en ESMS : son rôle, ses missions et ses ressources

> WEBINAIRE #3, le 06/11, de 13h30 à 14h30

Que faire en cas de violence/maltraitance sexuelle ? les voies de recours pour les personnes accompagnées et les voies de signalement en ESMS.



Centre ressource INTIMAGIR Nouvelle-Aquitaine

Vie intime, affective et sexuelle en ESMS secteur
handicap: rôle du référent VIAS, ses missions et
ressources



La circulaire du 5 juillet 2021

Un objectif clair

« Cette instruction adressée aux professionnels et aux directions des ESMS rappelle **le droit** pour les personnes en situation de handicap **d'avoir une vie affective, relationnelle, intime et sexuelle**. L'instruction promeut et encourage le développement de **pratiques professionnelles** respectueuses de cette vie privée. Elle décline des pratiques et des outils à développer pour la **mise en œuvre effective de ce droit**, et identifie ce qui peut être une entrave. »

L'accompagnement à la VIAS est un élément de votre démarche qualité → Evaluation HAS

Une démarche VIAS

Pourquoi parle t-on d'une démarche? Que recherche t-on? Quelles sont les incidences quand on aborde la VIAS au sein d'ESMS ?

POURQUOI

- ❖ Changement culturel
- ❖ Déconstruire certaines représentations
- ❖ Changement de pratiques professionnelles

UNE DEMARCHE INSTITUTIONNELLE

- ❖ Une réflexion globale au sein de votre institution, de votre structure.
- ❖ Une démarche suppose qu'elle soit portée par la gouvernance et la direction et qu'elle embarque autant les personnes concernées que les professionnelles
- ❖ Des changements organisationnels à prévoir,
- ❖ Démarche invitant à la mise en place d'un réel plan d'actions

DEUX TEXTES DE REFERENCE, OUTILS SOCLES DE CETTE DEMARCHE

- ❖ La circulaire du 5 juillet 2021
- ❖ Le volet 1 des RBPP de la HAS

Pilotage et portage institutionnel

- Les documents intentionnels : engagement formalisé de la direction dans la démarche VIAS
- Une politique de communication effective
- Un plan de formation engagé dans la démarche VIAS
- La direction met à disposition les ressources nécessaires à la démarche VIAS
 - ❖ RH
 - ❖ Organisationnel
 - ❖ Architectural
- La direction dispose d'une politique de prévention et de gestion des risques de violence sexuelle

L'accompagnement VIAS

- Informer et impliquer les personnes concernées
- Ecouter et recueillir les besoins des personnes concernées
- Respecter les droits et libertés des personnes concernées

La prise en charge des violences sexuelles

- Signalement des situations de violence sexuelle
- Accompagnement suite à des violences sexuelles

Les fondamentaux de la démarche

Ce qui relève de la structure:

- Impulser la démarche
- La politique d'accompagnement à la VIAS doit être inscrite dans tous les documents institutionnels (projet d'établissement, règlement de fonctionnement...)
- Une structuration doit être validée : (Exemple : 1 coordonnateur et des référents unités/services) ?
- Identifier un temps organisationnel dédié à la VIAS dans chaque structure (hors comité VIAS)
- Prévoir un plan de formation professionnels
- Tous les référents VIAS doivent avoir une fiche de mission
- Temps pour le référent VIAS et personnes ressources, le temps de concertation

Ce qui relève de la référente ou référent :

- Piloter l'animation de la thématique sur la structure
- Créer un réseau de partenaires en lien avec la VIAS
- Se doter d'outils pédagogiques pour permettre des ateliers ou groupe de parole
- Mettre en place un réseau de partage d'outils (document/ outils validés) afin de favoriser l'harmonisation des outils
- Définir un support de formalisation des éléments liés à vie intime (ou, quoi, comment), une procédure liée à l'accompagnement.
- S'assurer que la communication auprès des familles, des aidants et des tutelles au sujet de la VIAS est bien effective
- Formaliser les directives définies par la direction concernant le vivre ensemble et la VIAS (la vie de couple, recevoir des personnes, autorisation à dormir ensemble, etc.)



intim
NOUVELLE-AQUITAINE
agir



Votre interlocutrice :

Elodie GALISSON

Coordinatrice Centre ressources INTIMAGIR
Nouvelle Aquitaine

IEM Château Raba, 2 rue Ronsard, 33400 TALENCE

Mobile : **06 83 85 23 08**

elodie.galisson@apf.asso.fr



<https://intimagir-nouvelle-aquitaine.org/>



Toute notre actualité



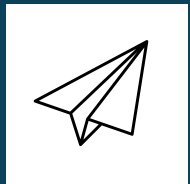
Sur notre site internet

www.ccecqa.fr



Contact

communication@ccecqa.fr



Inscription à la Newsletter mensuelle

<https://www.ccecqa.fr/newsletter-0/inscription-newsletter>

Suivez-nous





AGISSONS POUR DEMAIN